



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mutuelles

Question écrite n° 27346

Texte de la question

M. Florent Boudié attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications exprimées par les mutuelles. À l'occasion de l'assemblée générale de la Caisse nationale mutualiste prévoyance santé qui s'est tenue le 7 juin 2012 à Paris, il a été rappelé que le Gouvernement s'était engagé à supprimer la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) qui a frappé les mutuelles en 2011 à hauteur de 7 %. Rappelant pour leur part qu'elle s'est engagée à répercuter la baisse de la TSCA sur les cotisations de ses adhérents en 2013, l'assemblée générale demande que les cotisations versées aux mutuelles soient déductibles des revenus imposables pour les retraités, les fonctionnaires et les étudiants, comme elles le sont pour les salariés, les artisans et commerçants. Aussi lui demande-t-il quelle réponse le Gouvernement apporte à cette revendication et s'il est envisagé de faire adopter une mesure visant à mettre un terme aux abus que constituent les dépassements d'honoraires.

Données clés

Auteur : [M. Florent Boudié](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27346

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5357